



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Délibération n°29/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT (Pouvoir à Gérard DESAPHY), Mesdames Charline CLAVEAU (Pouvoir à Patrick MARDIKIAN), Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir[s]	3
Absent[s]	4
Votants	19

Objet : Rencontres Animation Développement Innovation et Rencontres Animation Formation – Editions 2024

Chaque année, les professionnels de l'animation, directeurs de studio, producteurs, directeurs techniques, directeurs d'école, auteurs, développeurs, diffuseurs, éditeurs, enseignants-chercheurs, représentants d'organisations professionnelles ou institutionnelles... se retrouvent à Angoulême pour les Rencontres Animation Développement Innovation et les Rencontres Animation Formation d'Angoulême [RADI-RAF].

Ces rencontres sont devenues un véritable temps fort du calendrier national de la filière. Avec 17 heures de débats animées par quelques 57 intervenantes et intervenants invités à partager leurs expériences, l'édition 2023 a accueilli plus de 400 professionnels de l'animation et permet chaque année de confronter la richesse de l'offre pédagogique et la diversité des pratiques professionnelles et de faire le point sur la situation de l'emploi, ainsi que sur les évolutions techniques et organisationnelles.

La prochaine édition des RADI-RAF se déroulera du 19 au 22 novembre 2024. Etant donnée la densité des échanges sur les RADI, Magelis a décidé, en accord avec les partenaires, de rajouter une demi-journée, à budget constant.

Cette année encore, ce sont Véronique Dumon, Patrick Eveno et Stéphane Singier, en partenariat avec les équipes du Pôle Image Magelis, qui ont la responsabilité d'élaborer le contenu éditorial des Rencontres et de sélectionner avec la plus grande pertinence les spécialistes du secteur invités à débattre. Lors des journées de conférences, les intervenants pourront aborder un large éventail de sujets répondants aux problématiques rencontrées par l'industrie qui reste soumise à une forte concurrence internationale.

L'objectif des RAF est de favoriser la réflexion collective sur les enjeux de formation en mettant en présence toutes les parties prenantes : les organismes de formation et les entreprises d'animation mais également les organismes institutionnels qui ont vocation, à leurs différents niveaux de compétence, à les accompagner.

L'objectif des RADI est de dresser un état des lieux des logiques de fabrication et d'organiser l'échange d'information sur les perspectives de développement logiciel et de renouvellement des outils.

Les trois journées de débats s'articulent autour de tables rondes avec une forte dimension interactive, permettant au public, exclusivement professionnel, de partager points de vue et expériences.

Le partenariat qui réunit le Pôle Image Magelis, le CNC, AnimFrance, l'AFDAS, la CPNEF Audiovisuel, AUDIENS et la FICAM reste lui inchangé.

Les participations financières prévisionnelles des partenaires est la suivante :

- FICAM : 6000 € sollicités
- CPNEF Audiovisuel : 6000 € sollicités
- ANIMFRANCE : 6000 € sollicités
- AUDIENS : 6000 € sollicités
- AFDAS : 6000 € sollicités

Le CNC soutient également les deux manifestations mais son intervention financière se fait dans le cadre d'une convention de partenariat globale.

Le budget prévisionnel global des deux opérations (RADI-RAF) s'établit à 150 000 € pour les 3 jours. La formule payante, initiée l'an dernier, a permis une recette de 25 000 € sur la base d'une inscription de 50 € par événement, soit 100 € pour l'ensemble de la manifestation. De nouveau cette année, une participation financière de 50 euros par événement, soit 100 euros pour l'ensemble de la manifestation est demandée à l'inscription, via le formulaire en ligne, afin de couvrir les frais de restauration et mieux gérer les quantités.

Ce tarif comprend les déjeuners et dîners ainsi que l'accès à l'ensemble des conférences pendant les trois jours. Dans un souci d'accueillir le plus grand nombre, les inscriptions sont limitées à 5 par organisme et par événement. En fonction du nombre de participants attendus, la capacité d'accueil pourra être revue à la hausse. Par ailleurs, l'inscription est définitive et ne pourra être remboursée. Elle est cependant cessible à un autre collaborateur.

Aussi, un code promo a été mis en place permettant de bénéficier de la gratuité d'un des deux événements ou de la totalité des rencontres. Il s'applique aux partenaires de l'événement et partenaires financeurs de Magelis, aux journalistes, aux écoles de l'image d'Angoulême et à tout autre personne que Magelis souhaitera inviter à l'événement.

Le site internet www.radi-raf.org dédié à l'événement et développé par la société locale Webiliz, remémore les éditions passées, informe sur les intervenants et le programme de l'édition 2024 et détaille les informations pratiques. Les inscriptions pour l'édition 2024, via un formulaire d'inscription en ligne, seront ouvertes dès que possible.

Par ailleurs, le Pôle Image Magelis pourrait prendre en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les opérations exposées ci-dessus ;
- valident la grille tarifaire d'inscription proposée pour l'édition 2024 des RADI-RAF, telle que proposée ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités aux RADI-RAF 2024 ;
- autorisent à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



AR Prefecture

016-251602595-20240628-DELIB29_24-DE
Reçu le 04/07/2024